# ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

## Montant des pensions

Question écrite n° 30091

### Texte de la question

Reponse. - La revalorisation des pensions et allocations survenue au 1er janvier et au 1er octobre 1986 et l'effet de report de celles survenues en 1985 ont permis une evolution en moyenne annuelle de ces avantages de 3,2 p 100. Plus simplement, l'ensemble des retraites a percu en 1986 3,2 p 100 de plus qu'il n'a recu en 1985. Ce chiffre est a comparer avec les resultats des mesures de redressement economique arretees par le Gouvernement qui ont permis de limiter a 2,7 p 100 la progression en moyenne des prix au cours de l'annee 1986. Pour 1987, le Parlement a adopte la proposition du Gouvernement de revaloriser les pensions et autres avantages de 1,8 p 100 au 1er janvier et de 1 p 100 au 1er juillet, ce qui represente, compte tenu de l'effet report des mesures intervenues en 1986, une progression moyenne de 2,8 p 100. Un ajustement interviendra au 1er janvier 1988. Il s'agit la, apres deux annees - 1984 et 1985 - ou les pensionnes ont perdu plus de 2 p 100 de leur pouvoir d'achat et dans les circonstances financieres tres difficiles des regimes de retraite d'un effort important consenti a leur egard.

### Texte de la réponse

Reponse. - La revalorisation des pensions et allocations survenue au 1er janvier et au 1er octobre 1986 et l'effet de report de celles survenues en 1985 ont permis une evolution en moyenne annuelle de ces avantages de 3,2 p 100. Plus simplement, l'ensemble des retraites a percu en 1986 3,2 p 100 de plus qu'il n'a recu en 1985. Ce chiffre est a comparer avec les resultats des mesures de redressement economique arretees par le Gouvernement qui ont permis de limiter a 2,7 p 100 la progression en moyenne des prix au cours de l'annee 1986. Pour 1987, le Parlement a adopte la proposition du Gouvernement de revaloriser les pensions et autres avantages de 1,8 p 100 au 1er janvier et de 1 p 100 au 1er juillet, ce qui represente, compte tenu de l'effet report des mesures intervenues en 1986, une progression moyenne de 2,8 p 100. Un ajustement interviendra au 1er janvier 1988. Il s'agit la, apres deux annees - 1984 et 1985 - ou les pensionnes ont perdu plus de 2 p 100 de leur pouvoir d'achat et dans les circonstances financieres tres difficiles des regimes de retraite d'un effort important consenti a leur egard.

### Données clés

**Auteur :** M. Mellick Jacques
**Circonscription :** - SOC
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 30091
**Rubrique :** Retraites: generalites
**Ministère interrogé :** affaires sociales et emploi
**Ministère attributaire :** affaires sociales et emploi

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 14 septembre 1987, page 5089

**Réponse publiée le :** 4 janvier 1988, page 29